Révision du P.L.U. commune de Arith

Savoie

Partie II

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ETUDE PAYSAGERE

II. 1. Le milieu naturel

	Topographie - Géologie - Hydrographie et Hydrogéologie p	page 26
	Le couvert végétal - La faune p	age 28
	3. Les risques naturels p	age 31
II . 2	. L'occupation humaine	
1	. Les risques de pollution p	age 32
2	. La gestion des espaces naturels p	age 32
II . 3	. Etude paysagère	
1	. Les grandes unités paysagères p	age 35
2	. Le mode d'occupation de l'espace p	age 37
3	. Les enieux paysagers p	page 42

II.1. Le milieu naturel

II.1.1. TOPOGRAPHIE, GEOLOGIE, HYDROGRAPHIE, HYDROGEOLOGIE

Topographie

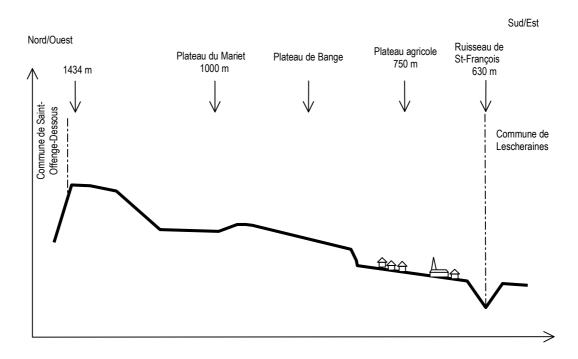
La commune d'Arith est située à l'Ouest du massif des Bauges, où elle constitue l'extrémité Nord du massif du Revard. Deux grandes unités morphologiques sont à distinguer sur le territoire communal : au Nord, la Montagne de Bange et au Sud le Bois de Prépoulain, séparés à l'Ouest par le plateau d'Arith, où sont installés le village et les différents hameaux.

- <u>le Bois de Prépoulain</u> présente une pente régulière orientée vers l'Est délimitée au Sud par la Roche de Prépoulain (1382 mètres), à l'Ouest par La Cula (1438 mètres) et à l'Est par le ruisseau de Saint-François (650 mètres).
- la Montagne de Bange se décompose en plusieurs parties avec d'Est en Ouest :
 - Le plateau de Bange (1217 mètres au maximum), recouvert par la forêt et dont la falaise, au Nord, domine la gorge profonde du Chéran (550 mètres), qui sépare le massif du Revard de la montagne du Semnoz ;
 - Le plateau du Mariet, dont la pente est moins forte, où se situent des alpages en clairière ainsi qu'un petit lac, à une altitude d'environ 1000 mètres ;
 - La crête et le sommet (1434 mètres) du plateau à l'Ouest, se heurte aux falaises dominant Sainte-Offenge.

La Montagne de Bange et le Bois de Prépoulain se rejoignent à l'Ouest au Col de la Cochette (1317 mètres) et à l'Est par le plateau d'Arith.

• <u>le plateau d'Arith</u> est relativement plat (entre 700 et 800 mètres) mais présente des pentes plus accentuées à ses limites Est et Sud, avec le talweg du ruisseau de Saint-François et la gorge du Chéran.

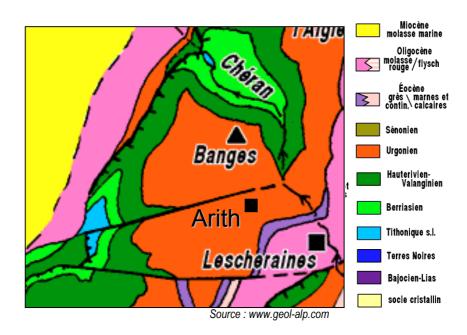
Coupe topographique schématique de la commune



☐ Géologie

Le sous-sol de la commune d'Arith est constitué d'un substratum rocheux calcaire (étage Urgonien), généralement peu profond ou affleurant, sous un recouvrement de moraine (argile sablo-caillouteux, d'origine glaciaire). Il surmonte une couche de l'étage Valanginien.

En partie aval, à proximité du Chéran, le substratum est constitué de molasse (grès sableux). Les terrasses en bordure des torrents de Saint-François et du Chéran sont formées par des alluvions modernes.



☐ Hydrographie

La commune est délimitée à l'Est par deux cours d'eau torrentiels : le Chéran et un de ses affluents, le ruisseau de Saint-François. Le Chéran prend sa source dans le massif le l'Arclusaz-Pécloz-Arcalod (Notre Dame de Bellevaux). C'est un affluent de la rive gauche du Fiers qu'il rencontre en aval de Rumilly.

Le ruisseau de Saint-François prend sa source au col de Plaimpalais et rejoint le Chéran à environ 300 mètres en aval du pont d'Arith.

Deux autres petits ruisseaux sont à signaler sur le territoire communal :

- le Nant des Bialles, dont le débit est permanent, mais faible en période d'étiage (0,6 à 1 l/s)
- un ruisseau temporaire descendant du chef-lieu sur le ruisseau de Saint-François.

Hydrogéologie

Du fait de la nature calcaire du substratum, il y a peu de cours d'eau superficiels sur Arith. De nombreux cours d'eau souterrains sont en revanche à noter. Le réseau karstique débouchant aux grottes de Prérouge au bord du Chéran est bien connu. Il a fait l'objet de relevés sur des kilomètres de galeries (plan disponible en Mairie). Un puits d'accès principal est situé à l'entrée du plateau du Mariet. Sur ce dernier se trouve également un petit lac en cours d'envasement.

BIBLIOGRAPHIE:

- Carte IGN TOP 25 n°3432 OT « Massif des Bauges »,
- Site Internet : www.geol-alp.com.

II.1.2. LE COUVERT VEGETAL ET LA FAUNE

☐ Le couvert végétal

La nature des sols, la morphologie, l'altitude et le climat local expliquent que le territoire communal, à l'image de l'ensemble du massif des Bauges, soit propice au développement et à la croissance de végétaux diversifiés.

L'espace boisé

La majeure partie du territoire est boisée : 4/5 de la commune est en effet recouvert par la forêt et différents faciès forestiers sont remarquables :

- le long du ruisseau du Saint-François et du Chéran, on observe une forêt collinéenne mésophile ;
- au niveau de la côte de l'Epine, se succèdent l'hêtraie-sapinière et la tillaie sèche ;
- la montagne de Bange présente de vastes formations avec, de l'Ouest vers l'Est :
 - une chênaie collinéenne au Sud / Est ;
 - une hêtraie-sapinière ;
 - au centre, une hêtraie et une fruticée est bordée par une mosaïque hêtraie-sapinière qui s'étend jusqu'à l'Ouest du plateau ;
- à l'Est du secteur du Mariet, la hêtraie- sapinière domine ;
- la partie haute de la commune est colonisée à l'Ouest par une sapinière et une hêtraie ;
- le bois de Prépoulain, au Sud, présente une hêtraie-sapinière.

La forêt présente différents sylviofaciès, allant du taillis de hêtres à la futaie irrégulière résineuse. C'est le mélange hêtraiesapinière qui domine mais on observe tout de même une majorité de feuillus dans les forêts de la commune. Le hêtre a tendance à être plus présent dans les espaces où il se mêle au sapin, mise à part dans la partie haute d'Arith. De plus, on observe quelques surfaces de forêt « uniforme » constituées uniquement de feuillus, comme l'érable ou le tilleul ou le chêne.

Les forêts qui colonisent le territoire d'Arith représentent un fort intérêt patrimonial. Parmi elles, on distingue plus particulièrement les forêts de ravin : à Arith, c'est la tillaie sèche qui se développe au niveau de la côte de l'Epine, versant Sud du défilé du Bange (le versant Nord abrite une érablaie à scolopendre).

Les mosaïques de forêts qui se développent sur les lapiaz, comme sur les versants de la montagne de Bange ou du bois de Prépoulain (hêtraie-sapinière, hêtraie sèche ou chênaie), sont accompagnées de groupements arbustifs à épine-vinette et amélanchier, et de dalles nues. Ces groupements occupent des expositions chaudes ou intermédiaires et se développent donc sur des sols superficiels. Ce qui permet d'observer des espèces collinéennes se développant à haute altitude : ainsi, au Sud-Est de la montagne de Bange, le versant qui domine Montagny est colonisé par des chênes jusqu'à 1050 mètres d'altitude. Enfin, d'une façon générale, l'ensemble des forêts, exceptée la chênaie, qu'abrite Arith, sont citées par la Directive Habitats comme des habitats d'intérêt communautaire.

L'espace agricole

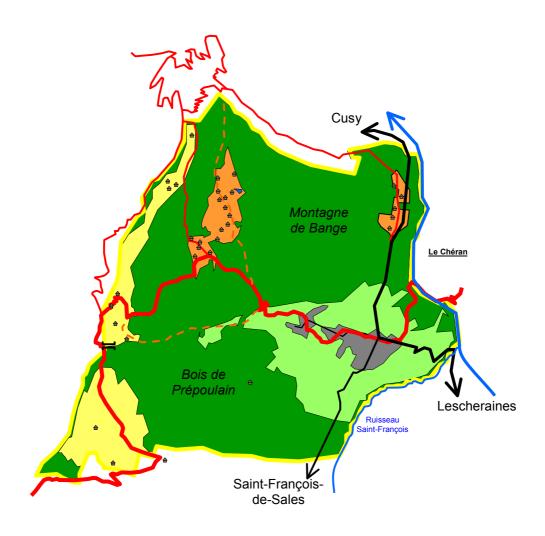
La superficie agricole utile communale est de 600 ha, ce qui représente environ 25% de la surface totale de la commune. La moitié de ces terrains est mis en valeur par les agriculteurs. 301 ha sont des surfaces toujours en herbe.

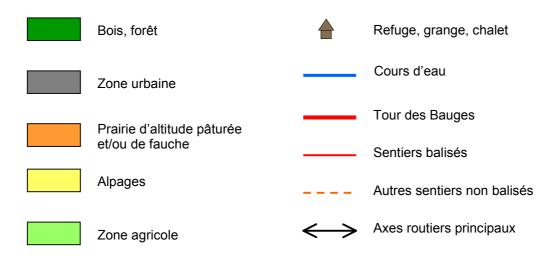
Sur la montagne de Bange, dans le secteur du Mariet, des prairies humides sont entourées par des prairies de fauche, des prairies sèches et pâturées. Des alpages sont également présents dans la partie supérieure de la commune et s'étendent jusqu'au creux de Lachat, où l'on trouve les prairies pâturées les plus hautes en altitude dans le secteur de Bange. A ces prairies pâturées s'ajoutent des prairies à fétuque et agrostis. Dans le secteur de Montorcet, à l'image de celui du Mariet, se développent des alpages en clairière (prairie sèche et de fauche). Cette espace apparaît aujourd'hui comme bien travaillé, les lisières sont nettes.



Le Mariet : un secteur encore bien travaillé mais avec un risque de fermeture par des enrésinements récents

CARTE SYNTHETIQUE DE L'OCCUPATION DE TERRITOIRE COMMUNAL





La faune

Les milieux écologiques variés qui composent le territoire communal abritent une faune relativement riche.

Les cours d'eau et leurs berges

Le Chéran est particulièrement réputé pour ses truites fario et arc-en-ciel. On y observe également des goujons et des ombles communs qui ont été introduits dans le cours d'eau. De nombreuses espèces d'oiseaux peuplent les rives du Chéran et de ses affluents : canard colvert, petit gravelot, cincle plongeur, milan noir, bergeronnette grise, bergeronnette des ruisseaux, cormoran et héron cendré.

Les plateaux calcaires et les bois

Il vit dans ces milieux une avifaune forestière équilibrée. La lisière des forêts est propice à l'engoulevent, au pic noir, à la chouette de Tenglman, la bécasse des bois, la mésange noire, boréale et huppée, la gelinotte, au cassenoix et au bec croisé.

Plusieurs mammifères peuplent également ces espaces : le lapin de garenne, la martre, le chevreuil, le sanglier, le renard et la marmotte (Prépoulain). A noter particulièrement la présence de cerfs, en provenance du Semnoz, qui viennent se nourrir dans les prés et dans les champs.

Les zones humides

Le Mariet et le Creux de Lachat sont parsemés de prairies humides et de bas-marais. Etant dans un contexte de topographie karstique sec, ces espaces jouent un rôle écologique majeur, notamment auprès de la faune (entomofaune et herpétofaune). On trouve par exemple autour de l'étang du Mariet des grenouilles rousses, des couleuvres à collier, des salamandres ; et dans les eaux de l'étang, le triton alpestre.

Les zones rocheuses et les falaises

Les parois rocheuses sont propices à l'installation d'oiseaux nicheurs et de falaise : faucon pèlerin, grand corbeau et tichodrome échelette, le hibou grand-duc, etc.

BIBLIOGRAPHIE:

- Conclusions de l'étude sur la végétation sur le secteur de Bange Parc Naturel Régional du Massif des Bauges Octobre 2001. Etude confirmant la richesse biologique du secteur et qui permet de repérer les différents groupements de végétaux qui s'y développent. La carte de végétation réalisée par le Parc est présentée en annexe.
- Fiches des sites Internet de la DIREN de Rhône-Alpes et Natura 2000. Fiches concernant chaque zone de protection, détaillées et accompagnées de documents cartographiques.

II.1.3. LES RISQUES NATURELS

☐ Le risque d'inondation

Le Chéran et le Nant Saint-François ont un régime torrentiel, leur débit augmente très rapidement après des orages ou des pluies intenses. Fortement encaissés, ils peuvent provoquer des inondations. L'extension éventuelle des bâtiments existants aux lieux-dits *Pré Rouge* et *La Pallud* se fera obligatoirement à + de 10 m du torrent.

☐ Les chutes de blocs

Des chutes de blocs peuvent survenir dans les secteurs de Prépoulain et de la Montagne de Bange. Ces secteurs étant localisés loin des zones bâties et classés en zone naturelle, aucune étude spécifique des risques n'a été menée.

☐ Le risque de mouvement de terrain et de coulée de boue

Le 8 juin 1996, un orage a entraîné la déstabilisation d'une partie du lit du ruisseau de Prérouge. Ce risque est donc à noter mais les enjeux humains semblent limités.

Arrêtés de catastrophe naturelle : inondations et coulées de boue arrêté du 14/05/1990 inondations et coulées de boue arrêté du 09/12/1996

☐ Le risque lié au système karstique

Comme vu précédemment, le réseau karstique est largement représenté sur le territoire communal, des gouffres sont signalés sur la carte IGN, mais ils ne sont pas tous recensés publiquement.

Ces trous constituent un risque pour les randonneurs ou promeneurs (été comme hiver) à souligner.

☐ Le risque sismique

Arith est classé en zone de sismicité lb, zone de sismicité faible.

II. 2. L'occupation humaine

II.2.1. LES RISQUES DE POLLUTION

Le risque le plus important de pollution sur la commune est la pollution agricole. En effet, la principale activité économique est l'élevage bovin. C'est donc essentiellement les épandages des déjections des élevages (purin et lisier) qui sont à l'origine d'une relative pollution des eaux du Chéran et du ruisseau de Saint-François.

II.2.2. LA GESTION DES ESPACES NATURELS

☐ Les Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

La Z.N.I.E.F.F. n'a pas de portée réglementaire directe. Il s'agit d'un inventaire scientifique, d'un recueil de données à consulter ou à prendre en compte comme élément de connaissance lors de l'élaboration de projets (aménagement,...). Elle constitue un élément d'expertise qui est pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat afin d'apprécier la présence d'espèces animales ou végétales protégées (figurant sur une liste fixée par décret au Conseil d'Etat).

Il existe deux types de Z.N.I.E.F.F.:

- les Z.N.I.E.F.F. de type 1 sont des sites particuliers, généralement de taille réduite qui présente un intérêt spécifique et qui abrite des espèces animales ou végétales protégées bien identifiées. Elles correspondent donc à un enjeu de préservation des biotopes concernés.
- les Z.N.I.E.F.F. de type 2 sont des ensembles géographiques importants (pouvant inclure plusieurs Z.N.I.E.F.F. de type 1) qui désigne un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

D'après l'inventaire des Z.N.I.E.F.F mis à jour entre 1999 et 2004 par la D.I.R.E.N Rhône-Alpes, la commune d'Arith est concernée par 2 Z.N.I.E.F.Fde type II et une Z.NI.E.F.F de type I :

	TYPE	N°	SURFACE	INTERET
Montagnes du Semnoz	2	7426	6549ha	Habitats naturels remarquables, flore forestière et saxicole intéressante (Aconit anthora, Cyclamen d'Europe, sabot de Vénus, Latrhée écailleuses) Karst de type jurassien caractérisé par l'abondance des dolines
Chaînons occidentaux des Bauges	2	7306	16360 ha	Grand intérêt botanique avec un riche cortège d'espèces montagnardes inféodées aux zones humides ou aux pelouses sèches. Avifaune combinant espèces montagnardes (Chevêchette d'Europe, Tétras-Lyre)et méridionales (Hibou Petit duc) Karst caractéristique des Préalpes du Nord.
Versant Sud du Semnoz	1	7426 0002	732,9 ha	Défilé de Bange en partie supérieure des Gorges du Chéran. Forêt sur pentes rocailleuses sèches avec la présence d'espèces rares : Fusain à larges feuilles, Céphalanthères, Cyclamen d'Europe, Daphné des Alpes.

